

République Française
Département de l'Aisne
Arrondissement de Laon
Commune de Bruyères-et-Montbérault

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Bruyères-et-Montbérault

SEANCE DU 8 JUILLET 2021

Date de la convocation : 5 juillet 2021

Date d'affichage : 10 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Marie-Pierre TOKARSKI, maire.

Présents : CLEMENT Laure, DELHAYE Anne-Marie, GARNIER Françoise, JACQUOT Marie-France, LHOMME Jean-Marc, MOREAU Thierry, REYNAL Isabelle, HAMADE-TARROUN Nancy, LASSAUX Jean, PIERRET Mélanie, TOKARSKI Marie-Pierre

Représentés : ANDRE Anne par MOREAU Thierry, BEAULANT Daniel par TOKARSKI Marie-Pierre, LEGER Gérard par LHOMME Jean-Marc, VERCAEMPT Annie par TOKARSKI Marie-Pierre

Absents : CAILLIEZ Kévin, FRANCOIS Michel, MONCOURTOIS Hervé, de MOLINER Yves.

Secrétaire : Madame JACQUOT Marie-France

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

2021_19 - RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DEVANT L'ECOLE

Madame Le Maire expose à l'assemblée que l'USEDA envisage le projet suivant :

- Rénovation de l'éclairage public devant l'école.

Le coût total des travaux s'élève à 14.439,22 € HT.

En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de ses caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non des consoles, nature des mâts et des lanternes).

Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de : 9.730,55 € HT.

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics. Selon les investissements projetés, le coût de la maintenance subira une augmentation.

Après avoir ouï l'exposé de son maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- 1) **D'accepter** l'emplacement des nouveaux équipements concernant l'éclairage public ;
- 2) **De s'engager** à verser à l'USEDA la contribution demandée

2021_20 - CHANGEMENT POTEAU BOIS RUE DES MARAIS

Madame Le Maire expose à l'assemblée que l'USEDA envisage le projet suivant :

- Changement du poteau bois « rue du Marais » EP 028.

Le coût total des travaux s'élève à 1.319,52 € HT.

En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de ses caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non des consoles, nature des mâts et des lanternes).

Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de :1.319,52 € HT.

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics. Selon les investissements projetés, le coût de la maintenance subira une augmentation.

Après avoir ouï l'exposé de son maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- 1) **D'accepter** l'emplacement des nouveaux équipements concernant l'éclairage public ;
- 2) **De s'engager** à verser à l'USEDA la contribution demandée.

2021_21 - SUBVENTION A L'A.C. BRUYEROISE

Madame Le Maire expose que l'Association Cycliste Bruyéroise (ACB) est une nouvelle association dont les membres avaient organisé, en 2019 sous l'égide de l'entente cycliste de la vallée de l'Aisne, 3 cyclo/vtt cross sur le territoire de la

commune. Les manifestations prévues en 2020 n'ont pas pu se réaliser. L'ACB sollicite l'attribution d'une subvention d'un montant de 400 € pour l'année 2021. La subvention sera affectée au fonctionnement de la structure.

L'ACB répond aux exigences posées par le Conseil Municipal (cf délibération 2014-21 du 16 avril 2014) et rappelées ci-après :

- l'association doit exister depuis plus d'un an ;
- les associations sportives doivent être affiliées à une fédération sportive reconnue par le Ministère des sports et par le comité national olympique et sportif français ;
- l'association doit avoir un bureau constitué d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier et une Assemblée Générale doit être organisée chaque année dont le compte rendu doit être transmis à la commune.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide

d'allouer une subvention d'un montant de 400 euros à l'Association Cycliste Bruyéroise.

donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

INFORMATIONS DIVERSES :

Madame le Maire et les adjoints informent les conseillers de l'avancement des dossiers travaux en cours et projets : salle des fêtes, aire de jeux, changement des huisseries de la bibliothèque, immeuble du jeu de paume, fort, défense incendie et eau potable du hameau de Breuil, immeuble 2 rue porte de Laon.

Les conseillers sont invités à participer à la cérémonie du 14 juillet. Le rendez-vous est fixé à 12h devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un vin d'honneur dans la cour de l'école primaire.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h30.

Fait à BRUYERES-ET-MONTBERAULT, les jours, mois et an susdits

Le maire,